

CALVIVillage Vacances La Balagne***



Directement sur la baie de Calvi aux eaux cristallines, face à la citadelle, la "Balagne" est un établissement de 4 étages, construit dans la pinède. Ascenseur jusqu'au 3^e étage. Calvi et son port sont à 1 km, l'aéroport à 7 km. Accès direct à la plage par la pinède.



Proposition de séjour pour : ARIS INDOSUEZ Date : 12 Décembre 2022

Votre attachée commerciale :

Nicolas MAGNET Tél.: 07 63 20 25 00

magnet@touristravacances.com

Votre assistante commerciale :

Viviane DIVOY

Tél.: 01 80 98 40 16

divoy@touristravacances.com





L'Hébergement

145 chambres réparties sur 4 étages (ascenseur jusqu'au 3ème). Chambres doubles. Les chambres triples disposent d'un lit double et d'un lit simple ou 3 lits simples. Les quadruples, d'un lit double et de 2 lits superposés. Douche, WC, chauffage, ventilateur. Loggia pour la plupart.

La Restauration

Séjours en pension complète ou demi-pension, vin compris. Petit-déjeuner, déjeuner et dîner servis en buffets frais et variés. Dîners thématiques avec produits locaux et spécialités corse, ambiance festive le soir.

L'Animation de journée

Le coin « découverte » : randonnées avec accompagnateur moyenne montagne diplômé, toute la saison. Participation pour se rendre au point de départ des sentiers. Prévoir chaussures de montagne, sac à dos et coupe-vent. Minimum de participants requis. Découverte culturelle avec guides spécialisés en histoire et géographie locale.

L'Animation de soirée

Rendez-vous chaque soir, pour un spectacle, un cabaret, une comédie musicale, de l'humour, du théâtre, du rêve, des rires et de l'émotion en cascade.

Les enfants et ados



Pour les enfants de 3 à 12 ans, pendant les vacances scolaires de printemps et d'été, avec animateurs diplômés, chartes qualité et sécurité. Spectacles, ateliers, fêtes, balades, rencontre avec la nature, veillées...



Anim'ados 13 à 17 ans pendant les vacances scolaires de printemps et d'été.

Les Loisirs & Services

Bibliothèque. Salle de spectacle / piste de danse.

Piscine avec terrasse solarium (selon météo) et transats.

Pataugeoire. Terrain de pétanque éclairé en nocturne. Ping-pong.

Le coin des sports nautiques (activités payantes): voile, jet ski,
plongée sous-marine (stages et baptêmes.)

Accueil. Parking (non surveillé). Biberonnerie. Machines à laver
payantes. Location de coffres-forts individuels. Location de
voitures. Wifi gratuit à l'accueil.

Pratique

Prestations : Les chambres sont disponibles à partir de 17h le jour d'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ. Ménage assuré 5 jours sur 7 dans les chambres. Linge de toilette fourni, changé une fois par semaine. Lit bébé sur demande (draps et matelas non fournis). Valise : chaussures de randonnées. Animaux non admis.









Accès

Rendez-vous village : rallier Marseille, Toulon ou Nice puis embarquement en bateau jusqu'à Calvi (1 km) ou Île Rousse (22 km). NGV Nice/Calvi en 2h30. Carte Michelin n°90.

Forfait avion : aéroport de Calvi-Sainte-Catherine à 7 km du village. Transfert aéroport/village compris. Dans le cas de billets d'avion pris individuellement, le transfert n'est pas compris.

Attention : passeport ou carte d'identité en cours de validité.



Un savoir-faire

Depuis 75 ans, Touristra Vacances gère et anime des villages de vacances en France, copropriétés de 280 comités d'entreprise et collectivités, qui lui accordent toute leur confiance.

Les ressources dégagées par les villages sont réinvesties dans l'amélioration de leur équipement, au bénéfice de tous les vacanciers. Nous mettons ce savoir-faire et ces prestations de qualité au service de vos groupes.

Une politique sociale qui favorise la qualité des prestations

Touristra Vacances dispose de sa propre structure de formation qualifiante « Parcours & Passerelles » dans tous les secteurs d'activité.

Pour le personnel saisonnier : repas, hébergement et transport pris en charge. 2 jours de repos / semaine (la convention collective n'en prévoit qu'1,5). Mutuelle de santé prise en charge et maintenue pendant l'intersaison. Animateurs sur les clubs à l'étranger sous contrat français.

Des pratiques appréciées et plébiscitées par les équipes, les collectivités partenaires et les vacanciers.

Pour un tourisme durable et Solidaire



Touristra Vacances s'engage dans sa charte des Saisons Durables et revisite ses activités, ses métiers et ses pratiques, ainsi que leur impact sur l'économie, le social et l'environnement.

- Hébergement : économie d'énergie, recyclage, tri sélectif...
- Restauration : achat de produits frais à des producteurs locaux, soutien au commerce équitable.
- Animation: forums, expositions et activités de sensibilisation







L'animation, notre point fort et une vraie différence

Des loisirs en pleine forme! Grande variété d'activités conviviales : aquagym, stretching, tournois sportifs, danse, beach-volley, tennis, football, tir à l'arc, pétanque...

Retrouvez aussi des activités de sensibilisation au développement durable et à la solidarité : spectacles, jeux, intervention d'artistes locaux, entretien de potagers bio...

une table conviviale, un accueil chaleureux, une qualité fiable...

Éveillez vos papilles avec nos buffets gourmands à volonté élaborés par nos chefs avec des produits de saison. Eau et vin de pays compris!

Sur l'ensemble des villages, nous vous garantissons des repas de qualité et équilibrés tout en privilégiant les produits de l'agriculture biologique et de proximité. Des plats aux couleurs locales, en France comme à l'étranger, sont à l'honneur avec des dîners régionaux.

SERVICE BILLETTERIE

Pour tous vos besoins de transports (train, avion, autocar, bateaux...) notre équipe du service billetterie est à votre disposition. Tél.: 01 55 82 80 54 / 80 51 montreuil@touristravacances.com





DFVIS CALVI

Pour: ARIS INDOSUEZ Date: 10 janvier 2023

Durée séjour : 8 jours / 7 nuits Ville de départ : Paris, le samedi

du 10 au 17 Juin 2023 pour 26 personnes

OU

du 17 au 24 Juin 2023 pour 28 personnes

Prix par pers. en chambre double : 880€

LE PRIX COMPREND

- Le transport aérien Paris/Calvi/Paris (Air Corsica, Air France, etc....horaires de vols non connus au moment de l'établissement du devis et communiqués en temps utile avant le début du voyage)
- Les taxes d'aéroport obligatoires (tarifs en vigueur à ce jour, sous réserve de majorations et de hausses carburant pour l'année 2023)
- Les transferts aéroport/village/aéroport
- Le logement en chambre double
- Le linge de toilette fourni, changé 1 fois dans la semaine et le service ménage 5 jours/7
- La pension complète, sous forme de buffets, vin compris aux repas (premier et dernier repas au village selon les horaires d'avion, maxi 7 dîners + 7 déjeuners/sem.)
- Un cocktail de bienvenue inclus durant votre séjour
- L'animation de journée et de soirée (excepté le week-end)
- La taxe de séjour
- L'envoi dématérialisé des carnets de voyage
- L'assurance assistance-rapatriement, avec garanties Covid et l'assurance optionnelle (annulation/interruption de séjour/bagages/retard d'avion) avec garanties Covid tarif 2023

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Une assistance à l'aéroport de départ que nous pouvons vous réserver (nous consulter)
- Les excursions facultatives, les dépenses à caractère personnel, les repas supplémentaires sur place

SUPPLÉMENT

• Supplément chambre individuelle : + 25% sur le tarif rendez-vous village (contingent limité, sous réserve de disponibilités). Un supplément chambre individuelle sera obligatoirement appliqué pour toute inscription d'une personne voyageant seule. Les chambres sont disponibles à partir de 17 heures le jour d'arrivée et à libérer avant 10 heures le jour du départ.

Information Covid-19: nos villages vacances ont mis en place les mesures sanitaires qui s'imposent afin de vous permettre un séjour en toute sécurité. A ce titre, l'accès à certains services et installations est susceptible d'être impacté. En fonction de l'établissement, certaines prestations pourront être fournies en totalité, en partie seulement, ou non disponibles (selon l'évolution des contraintes sanitaires du moment).



Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Touristra Vacances est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Touristra Vacances dispose d'une protection

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 tels que transposés dans le code du tourisme :

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Touristra Vacances a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (APST : 15, rue Carnot 75017 Paris France) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Touristra Vacances.

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national: https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=501DC0DFCB428D78C3F07B0FC43B04D1.t plgfr31s_1?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701]

ASSURANCE VOYAGE

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: EUROP ASSISTANCE SA Produit: Touristra - Multirisque



Société Anonyme dont le siège social est situé 1, promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 451 368 405, et agréée par l'Autorité de Surveillance française (ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75438 Paris cedex 09, France) sous le numéro 4021295.

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il?

Le contrat d'assurance voyage Touristra « Multirisque » a pour objectif de garantir les personnes physiques assurées lors de leurs déplacements de loisirs ou professionnels en France ou à l'étranger et dont la durée n'excède pas 90 jours consécutifs.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- Annulation de voyage : remboursement des acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente, lorsque l'Assuré est dans l'obligation d'annuler son voyage avant le départ pour cause de :
 - Maladie, accident, décès,
 - Complication de grossesse,
 - Sinistre aux locaux privés ou professionnels,
 - Convocation devant un tribunal,
 - Convocation à un examen de rattrapage
 - Contre-indication de vaccination
 - Licenciement économique.
 - Obtention d'un emploi ou stage par pôle emploi.
 - Dommages graves au véhicule dans les 48h avant le départ,
 - Mutation professionnelle.
 - Suppression ou modification des congés par l'employeur,
 - Vol des papiers d'identité.
- Transport manqué à l'aller (aérien ou de train): remboursement du coût supplémentaire d'un nouveau billet à condition que l'Assure prenne le premier vol ou train disponible
- ✓ Retard de transport (aller et retour) : indemnité en cas de retard d'avion ou train supérieur à 4 heures
- Correspondance manquée : remboursement des frais de repas, de rafraîchissement, de transfert et de la nuitée d'hôtel en cas de retard de transport (avion ou train) entraînant une rupture de correspondance pour des raisons techniques ou atmosphériques
- Interruption de séjour : indemnité lorsque le séjour est interrompu ou lorsque le billet retour n'a pas été utilisé pour l'un des motifs suivants :
 - Rapatriement médical de l'Assuré,
 - Retour sans organisation par nos soins mais sur justification médicale auprès de nos services
 - Si un proche parent se trouve hospitalisé ou décède,
 - Maladie, accident grave ou décès du remplaçant professionnel ou de la personne en charge de vos enfants mineurs ou d'une personne handicapée vivant sous votre toit. Ces personnes doivent être désignées à la souscription du contrat.
 - Suite au décès du beau-frère, belle-sœur, gendre, belle-fille, beau-père, bellemère, tuteur légal afin d'assister aux obsèques,
 - Suite à un sinistre survenu au domicile, dans la résidence secondaire ou dans les locaux professionnels ou exploitation agricole,
 - Convocation devant un Tribunal (témoin ou juré d'Assises)
 - Convocation pour la greffe d'un organe ou pour une adoption d'enfant.
- Bagages et effets personnels :
 - Vol, destruction totale ou partielle
 - Perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport
 - Retard de livraison de bagages de plus de 24 heures,
 - Frais de reconstitution des papiers d'identité en cas de vol pendant le voyage.
- Responsabilité civile à l'étranger : prise en charge des conséquences pécuniaires liées à des dommages causés à un tiers et prise en charge de la défense.

L'intervention de l'Assureur est limitée aux montants indiqués dans le Tableau des Montants des Garanties fourni dans les Dispositions Générales.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- La garantie « Annulation de voyage » ne couvre pas les frais de dossier ni la prime d'assurance.
- La prestation « Retard d'avion » ne s'applique pas si l'Assuré est transféré sur une autre compagnie.
- La garantie « Retard de transport » n'est pas cumulable avec la garantie « Correspondance manquée » et vice-versa.



ANNULATION

Par le voyageur

Toute modification d'effectif, de durée ou toute annulation doit

signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception

TOURISTRA VACANCES, la date du cachet de la poste faisant foi en cas de contestation, immédiatement après la survenance de

l'événement qui motive le désistement.

Il sera appliqué le barème suivant par personne, pour les séjours en France ou à l'étranger en rendez-vous village (sans transport) et les forfaits avec transport (séjours en Corse, à l'étranger et circuits) et par hébergement pour les séjours en France ou à l'étranger en formule locative (sans

transport):

- de l'inscription à 45 jours du départ : 15 %

de 44 jours à 21 jours : 30 %de 20 jours à 8 jours : 50 %

de 7 jours jusqu'à la date de départ : 100 %
 Le pourcentage s'applique au montant du prix total TTC

voyage dû par le client.

sur mesure, hors programme catalogue, les Les

voyages circuits

programmés sous la marque LVJ VOYAGES, les privatisations

villages sont soumis à des conditions spécifiques en matière

d'annulation qui seront précisées sur la proposition commerciale

remise.

ATTENTION : Tout changement de nom après émission du

d'avion, y compris de rectification de l'orthographe, pourra donner

lieu à des frais de modification



PROGRAMME D'EXCURSIONS Tarifs 2023

LES EXCURSIONS.

VENTE SUR PLACE

La programmation de la semaine est affichée et consultable à l'arrivée.

LES TARIFS

Un tarif avec transport inclus

Les excursions sont proposées par un partenaire extérieur et sont réalisables uniquement avec le car du village base 20 personnes minimum.

Nous vous rappelons que, dans ce cas, le car n'est pas à usage unique d'un groupe constitué. Les prestations comprennent la mise à disposition de l'autocar, l'accompagnement par un guide ou chauffeur-guide, le repas au restaurant (boisson comprise ¼ de vin + eau en carafe) pendant les excursions de journée sauf en Juillet/Aout = remplacé par un panier pique-nique.

EXCURSIONS DE DEMI-JOURNÉE

<u>Rappel</u>: les excursions à Calvi sont proposées par un partenaire extérieur. Elles sont réalisables avec le car du village uniquement et un minimum de 20 personnes.

GALÉRIA 70 km



Par la route du bord de mer surplombant de nombreuses criques, décor de roches porphyriques de couleur rouge. Passage devant le château du Prince Pierre.

Visite libre de Galéria dans son site sauvage, village construit au débouché de la vallée du Fango. Retour par la vallée du Marsolino.

Tarif sur place = 29,00 €/pers.

Faisabilité de juin à septembre

CORTE, CAPITALE HISTORIQUE 180 km



Traversée de la vallée de l'Ostriconi avant de rejoindre Ponte-Leccia. En suivant le lit du Golo, découverte des aiguilles de Popolasca. Arrivée à Corte, visite libre du village juché sur un piton rocheux au cœur d'un cirque montagneux. On dit de Corte que c'est la capitale de la « nation corse ». Découverte de ses édifices, témoins d'un riche passé historique, et de ses maisons en schistes, hautes et très serrées, qui font de ce village un lieu authentique. Possibilité de faire la visite de la ville en petit train (avec supplément +6€)

. Tarif sur place = 32,00€/pers.



CLOS ROCHEBELLE (ou similaire) 20 km

Dans une cave joliment décorée découverte de la Corse à travers ses savoureux produits dans un domaine viticole près de Calenzana (vins, liqueurs, confiture, miel...). Dégustation sur place et achats possibles en fin de visite.

Tarif sur place = 17,00 €/pers.





LES VIEUX VILLAGES DE BALAGNE 80 km

Approche de la Corse à travers une balade en Balagne qui égrène ses villages perchés sur des pitons rocheux ou cachés au creux de vallons : en cours de route visite du moulin à huile de Lunghiguano, arret à Calenzana et San Antonino classé parmi les plus beaux viillages de France ou à Pigna (en fonction des accès).Retour par le bord de mer par Aregno, Algajola, Lumio...Des noms qui vous transportent...

. Tarif sur place = 29,00€/pers.



NAVETTE POUR L'ÎLE ROUSSE 55 km

Mise à disposition d'une navette pour rejoindre un des sites les plus importants de la région de Balagne : l'ÎLE ROUSSE. Dépôt près de la gare, découverte libre de la ville avec son marché, très réputé pour ses étals de producteurs locaux, belle vue sur les roches rouges de granit et promenade très agréable le long de la « Marinella »,

Tarif sur place = 15,00 €/pers. Faisabilité le matin (sauf dimanche)

EXCURSIONS DE IOURNÉE

*Les excursions de journée comprennent le déjeuner au restaurant, sauf en juillet/août avec panier repas (sur demande possibilité de rajouter le restaurant en prévente)

LE CAP CORSE

280 km



Départ vers « le Cap Corse » par l'Ile Rousse, arrêt panoramique aux déserts des Agriates, visite libre dans le joli port de plaisance de Saint-Florent, arrêt à Nonza et visite de l'église puis continuation sur la route sinueuse jusqu'à Pino et le col de Santa Lucia avant de redescendre sur la partie orientale du Cap en direction de Bastia : temps libre sur place. Le Cap Corse est le fruit d'un relief et d'un passé tourmenté : c'est d'ailleurs là qu'a été érigé un tiers des tours génoises de l'île censées permettre d'alerter la population en cas d'attaques. On admire des perspectives époustouflantes sur les méandres du littoral.

Tarif sur place = 67,00 €/pers.

*avec pique-nique = 45,00 €

LA HAUTE BALAGNE

180 km



Découverte de la région la plus au nord de la Balagne, ses villages typiques, ses paysages sauvages de forêts, de montagnes, ses routes en lacets escarpées. La Haute Balagne, avec ses senteurs de maquis et d'huile d'olive, est l'un des derniers paradis protégés, offert aux amoureux de la nature, du soleil et de la beauté. En cours de route passage par Lumio, Cateri, Muro, Speloncato, le col de Bataglia et Belgodere.

Tarif sur place = 65,00/pers.

^{*}avec panier pique-nique=42 €



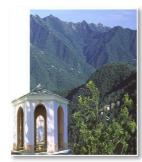
AJACCIO 340 km



Départ par Ponte-Leccia, la vallée de Golo et la région des hauts plateaux. Traversée de Venaco et Vivario, le célèbre pont de Vecchio dominé par l'énorme viaduc métallique du chemin de fer construit par Gustave Eiffel. Passage dans la superbe forêt de Vizzavona aux arbres centenaires et aux pins laricci. Traversée de la vallée de Gravona avant d'arriver à Ajaccio: tour d'orientation de la ville en bus et restaurant. Temps libre dans cette ville aux nombreux édifices, visite en petit train possible (avec supplément +8€)

Tarif sur place = 68,00 € /pers. *avec panier pique-nique = 46,00 €

CASTAGNICCIA 200 km



Région de collines et de petites montagnes tapissées de châtaigneraies, parsemée de petits villages dépeuplés, la Castagniccia a joué un rôle historique important dans l'histoire de la Corse. Haut lieu du patriotisme, découverte de Morosaglia, village natal de Pascal Paoli : possibilité de visiter le musée (2€ minimum 10 personnes). Sur le chemin, visite des églises de Pedicrocce et de la Porta.

Tarif sur place = 67,00 €/pers. *avec panier pique-nique=45,00 €

IRCUIT DES 5 MERVEILLES

280 km



Toutes les facettes de la Haute-Corse : paysages de gorges au Golo, puis le lac de Calacuccia, la forêt d'Aitone et ses pins laricci, les piscines naturelles d'Evisa, les gorges de la Spelunca et Scala de Santa Régina. Enfin arrivée sur le golfe de Porto et les calanques de Piana aux falaises de granit rouge qui font partie des lieux magiques protégés et classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

Tarif sur place = 67,00 €/pers. *avec panier pique-nique = 45,00 €

EXCURSIONS DE DEUX JOURS

AJACCIO / BONIFACIO

560 km

<u>Le 1 er jour</u> : de Calvi à Sartène en passant par Ajaccio, ville natale de Napoléon : tour d'orientation avec bus, déjeuner et temps libre (1h) avec possibilité de visite en petit train (avec supplément).

Arrivée à Sartène, temps libre, puis diner et nuit *(à Propriano ou Sartène selon disponibilités des hôtels)*

Le <u>2ème jour</u>: de Sartène à Calvi en passant par Bonifacio, ancienne citadelle guerrière protégée par de massives murailles. La haute ville de Bonifacio a été essentiellement bâtie sur un pic calcaire et ses falaises embattent courageusement les flux et reflux millénaires de la mer méditerranée. Temps libre ou balade en mer jusqu'aux lles Lavezzi (avec supplément à partir de 18 €). Déjeuner sur le port et retour par la côte orientale.

Tarif sur place = 215,00 €/pers.

Excursion réalisable uniquement en Basse Saison - en demande en juillet/août

ARIS

Association des Retraités de la Banque Indosuez devenue CA-CIB Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 Mai 1982)

BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer avant le 31/01/2023

à Evelyne PERRIN / ARIS - 112 Rue de Paris 77200 TORCY

SEJOUR EN CORSE EN JUIN 2023

Prix	Adhérents ARIS : 880 €					
	Séjour du 10 au 17 Juin 2023	3 OUI	NON			
(Séjour du 17 au 24 Juin 2023 *) Rayer la mention inutile	3 OUI	NON			
Inscr Prén Adre	: re le Nom d'usage figurant sur vo om : sse:	otre passepor	t ou votre CN	II. 	 	
Nom	et prénom du conjoint ou cond	cubin accom	pagnant :			
(Les	voyages sont réservés aux retrait le leur cotisation)					
Num	éro de téléphone, afin de pouvoi	ir vous joindr	e rapidement	si nécessaire		
POR	ICILE : TABLE : sse mail :					
	nbre individuelle (220 €) : ayer la mention inutile	OUI		.NON (*)		
Séjou	cant à payer : ur : nbre Individuelle :					
Acor	npte à verser avant le 31/01/202	23	300 € parp	ersonne		
l'aco	par chèque bancaire ci-joint éta mpte à l'Agence de Voyages	ıbli à l'ordre (de « ARIS »,	encaissé lors	s du versement de	ļ
	Date :	Sig	nature :			

Le solde à régler vous sera réclamé dans le mois précédant le départ

ARIS/CA-CIB – CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex – Email : evep50@free.fr Tél : 06 12 39 30 47